

تحديد حدود دولة إسرائيل في إطار عملية السلام في الشرق الأوسط

فهرس رسالة دكتوراه

Partie I
Etendue de l'assise et régime juridique des
espaces sous l'autorité d'Israël. 31

Titre I
Du plan de partage à la guerre des Six jours : bouleversement
des limites initialement envisagées au Proche-Orient. 32

Chapitre 1. Le plan de partage de 1947, fondement du 33
titre territorial d'Israël.

Section 1. La résolution 181 (II) de l'Assemblée générale : naissance de l'Etat d'Israël.	34
--	----

- I. **La résolution 181 (II) : titre juridique servant de fondement à la** 34
délimitation des frontières d'Israël.

- A. *Un acte apparemment classique émanant de l'Assemblée générale.* 34

- 1) Le détail du plan de 1947. 35
 - a) Une construction précise et hiérarchisée du processus d'accession à l'indépendance. 35
 - b) Une définition des frontières des futurs Etats. 36

- 2) La portée de la résolution 181 sujette à débat. 37
 - a) Aux limites des pouvoirs d'une organisation internationale : la création d'Etats. 37
 - b) Principe de l'absence de force contraignante des résolutions de l'Assemblée

générale.	39
i) Un simple pouvoir de recommandation.	39
ii) Des pouvoirs qui ont progressé dans la pratique.	40
<i>B. <u>Une prise en charge collective et institutionnalisée de la délimitation du territoire de l'ancienne Palestine mandataire ?</u></i>	41
1) Spécificités du contexte et du texte de l'Assemblée générale.	42
a) La spécificité des territoires sous mandat : une portée contraignante aux actes de l'Assemblée générale.	42
b) Volonté de l'Assemblée générale d'adopter un acte contraignant.	45
i) Création d'une Commission au rôle déterminant.	45
ii) Tentative de mise en place d'un principe de légitimation tacite des actes de cette Commission par le Conseil de sécurité.	46
2) Une forme d'internationalisation extrêmement poussée.	47
II. <u>Israël et le projet de l'Assemblée générale.</u>	49
<i>A. <u>La reconnaissance en droit international.</u></i>	49
1) Détermination des contours de la notion de reconnaissance.	49
2) Les effets de la reconnaissance.	51
a) Des situations rendues opposables aux tiers.	52
b) Critère de l'opposabilité.	54
<i>B. <u>Les contours d'une éventuelle reconnaissance israélienne du plan.</u></i>	55
1) Eléments pouvant signifier l'acquiescement.	56
a) Proclamation d'indépendance et résolution 273 (III) : des références au plan de partage.	56
b) La commission de conciliation et les procès verbaux de Lausanne.	57
2) Réserves mettant en doute cet acquiescement.	59
a) Des références à la résolution 181 (II) qui demeurent très limitées.	60
b) Les précisions apportées par Israël à l'occasion des procès verbaux de Lausanne.	61

Section 2. Opposabilité intrinsèque des limites de 1947 ?
--

63

I.	<u>L'intégrité territoriale et l'intangibilité des frontières, des concepts modernes.</u>	63
	<i>A. <u>L'intangibilité des frontières consacrée par le droit international.</u></i>	63
	1) L'intangibilité des frontières : une facette de l'intégrité territoriale.	63
	2) Consécration du principe.	64
	<i>B. <u>L'uti possidetis et la question de la généralisation de son application.</u></i>	65
	1) Un concept d'application constante ?	65
	a) Naissance du principe.	65
	b) Dépassement du cadre géographique de la décolonisation africaine ?	67
	2) L' <i>uti possidetis</i> : consacré aujourd'hui au rang de principe du droit international ?	67
II.	<u>La limite de 1947, une frontière intangible ?</u>	69
	<i>A. <u>Consécration des limites de l'ère mandataire au rang de frontières internationales.</u></i>	70
	1) Opposabilité post-indépendance des limites fixées par le mandataire.	70
	a) Proximité entre territoires sous mandat et sous domination coloniale.	71
	b) L' <i>uti possidetis</i> applicable aux situations coloniales.	71
	2) Un processus original d'adoption des limites proche-orientales.	72
	<i>B. <u>Modification de limites : les possibilités offertes par l'ordre international.</u></i>	74
	1) Les limites pré-étatiques : une base de départ à la recherche du titre territorial.	74
	a) Distinction entre opposabilité des limites du plan de 1947 et immutabilité de la frontière.	74
	b) L'intangibilité : un principe à dissocier de l'interdiction du recours à la force.	75
	2) Interdiction de modification résultant d'un processus militaire.	76
	a) Origine du principe.	76
	b) Consécration du non recours à la force dans l'ordre contemporain et extension expresse de ce principe au domaine territorial.	78

Chapitre 2. Impossibilité d'application des frontières du plan de partage : les limites proche-orientales dictées par la guerre. 82

Section 1. La première guerre israélo-arabe : remise en cause fondamentale de la résolution 181 (II). 83

I. <u>Impraticabilité du projet de 1947.</u>	83
<i>A. <u>Affrontements pré-indépendance entre Juifs et Arabes en Palestine.</u></i>	83
1) Opposition des Arabes de Palestine au partage.	84
2) Les premiers éléments de la distribution territoriale.	85
a) Premiers combats entre les communautés de Palestine.	86
b) Le plan Dallet : un élément dans le découpage territorial.	88
<i>B. <u>Absence de soutien international à l'imposition des termes du mandat.</u></i>	90
1) Inertie des grandes puissances dans la réalisation du projet de partage.	90
a) Le Royaume-Uni et le plan de partage.	90
b) Les autres puissances influentes.	92
2) Paralysie des Nations Unies.	93
II. <u>Les premières prises de position sur le terrain.</u>	95
<i>A. <u>Déroulement des combats.</u></i>	95
1) Des premiers affrontements à la trêve de BERNADOTTE.	95
2) Poursuite des hostilités.	98
a) La guerre des dix jours.	99
b) Evolution du contrôle territorial.	100
<i>B. <u>Un Proche-Orient marqué par la première guerre israélo-arabe.</u></i>	102
1) Les accords d'armistice de 1949 : conséquences territoriales.	102
2) Evolution des rapports entre Israël et la communauté internationale.	104

Section 2. La Guerre des Six Jours : nouveau bouleversement des limites proche-orientales.	107
---	-----

I. <u>La guerre : point culminant de l'accroissement des tensions entre Israël et ses voisins.</u>	107
<i>A. Contexte à la veille du 5 juin 1967.</i>	107
1) Aggravation des accrochages entre Israël et ses voisins.	108
a) Mutation des tensions en affrontements militaires.	108
i) Les raisons de la tension.	108
ii) Affrontements militaires sur les lignes de démarcation.	109
b) Resserrement des liens entre les nations arabes.	110
2) Printemps 1967 : accélération de la dégradation.	111
a) Regroupement de l'armée égyptienne aux limites de l'Etat d'Israël.	111
b) Retrait des troupes d'interposition onusiennes.	112
<i>B. La guerre inévitable.</i>	113
1) Nécessité et appréciation du caractère « préventif » de la guerre.	113
2) Déroulement des hostilités.	115
a) Premiers fronts : Egypte et Jordanie.	115
b) Deuxième phase : la Syrie.	116
II. <u>Nouvelle donne géopolitique au Proche-Orient.</u>	118
<i>A. 11 juin 1967 : Israël et son nouveau territoire.</i>	118
1) De nouvelles limites géographiques.	118
2) Un nouveau rapport au territoire.	119
a) Une nouvelle appréciation des limites d'Israël.	120
b) Causes de l'inflexion de la doctrine israélienne quant à ses limites.	121
<i>B. Un bouleversement géopolitique du Moyen-Orient.</i>	122
1) Polarisation des soutiens dans la région.	123
2) Le nouvel interlocuteur palestinien en matière de délimitation.	125

<u>Titre II</u>	
<u>Stratification des régimes territoriaux appliqués par Israël.</u>	129
<u>Chapitre 3. Les territoires placés sous l'autorité d'Israël : entre intégration et occupation.</u>	130
Section 1. Des espaces intégrés à l'ordre israélien	131
I. <u>Territoires d'après 1949 : Israël, un Etat en situation de cessez-le-feu fragile.</u>	131
A. <i>Etablissement immédiat d'un régime spécial sur ces terres.</i>	132
B. <i>Un régime spécial répondant à une situation de conflit latent.</i>	134
1) Absence de convergence avec les limites du plan de partage.	134
2) Un critère personnel d'application du régime dérogoatoire.	135
II. <u>Jérusalem et le Golan</u>	137
A. <i>Un régime juridique singulier</i>	138
1) Mesures concernant le statut de Jérusalem.	138
2) Extension du système juridique à d'autres espaces contrôlés par les forces israéliennes.	141
B. <i>L'extension des lois de l'Etat : une forme d'annexion ?</i>	143
1) L'argument de l'unification.	144
2) Un processus d'annexion de Jérusalem et du Golan.	145
a) Notion d'annexion.	145
b) Les territoires de Jérusalem, le Golan : espaces annexés par Israël.	147
i) L'annexion : un concept applicable aux territoires occupés.	147
ii) Censure internationale de l'extension de juridiction israélienne.	150

Section 2. Des territoires non intégrés.	154
I. <u>Une administration militaire inédite sur les territoires occupés.</u>	154
A. <u>Un gouvernement militaire au champ territorial limité.</u>	155
B. <u>Un régime militaire non totalement excluant.</u>	157
1) Une potentielle remise en cause du caractère militaire du régime ?	157
2) Différence de normes applicable selon la personne ?	159
a) Rapprochement entre normes applicables en Israël et dans les colonies.	160
b) Application extraterritoriale des normes israéliennes aux ressortissants des colonies	162
II. <u>Une administration territorialement dérogatoire.</u>	163
A. <u>L'administration militaire : principale source de légalité dans les territoires.</u>	164
B. <u>Contraste entre les territoires annexés et les autres.</u>	167

Chapitre 4. Le processus d'Oslo : conséquences territoriales. 172

Section 1. Les différentes phases du processus de paix.	173
I. <u>Les prémices d'Oslo.</u>	173
A. <u>Une première étape vers la définition des limites entre Etats dans la région.</u>	173
1) Un premier accord cadre : des fondations pour le processus de paix.	174
2) Le premier traité de paix israélo-arabe : modèle de règlement territorial ?	176
B. <u>De Madrid à Oslo : premiers pas d'un processus de paix entre Israël et les Palestiniens.</u>	177
II. <u>Oslo : un processus complexe et inachevé.</u>	179

<i>A. <u>Un processus qui peine à prendre de l'ampleur.</u></i>	179
1) La logique <i>a minima</i> de Madrid.	179
2) Vers une évolution des rapports israélo-palestiniens.	181
a) La reconnaissance, enjeu primordial pour l'OLP.	181
b) Les bases du processus de paix.	183
i) Les dispositions de la Déclaration de principes.	183
ii) Une paix très éloignée.	185
<i>B. <u>Les accords et l'échec du processus.</u></i>	187
1) De Oslo I à Oslo II.	188
2) Les suites chaotiques de l'accord de septembre 1995.	190
Section 2. Les répercussions d'un processus ambitieux.	194
I. <u>Un processus défaillant mais structurant.</u>	194
<i>A. <u>De Camp David à Taba : un raccourci vers la paix ?</u></i>	194
1) Camp David juillet 2000 : début des négociations de paix entre Israéliens et Palestiniens.	195
2) Taba : affermissement de la négociation de paix.	197
<i>B. <u>L'influence d'Oslo.</u></i>	198
1) Un processus sans objectif soumis à des interprétations fluctuantes.	199
2) Influence du processus sur les plans de paix ultérieurs.	203
II. <u>Un territoire au régime complexe : résultat d'Oslo.</u>	206
<i>A. <u>Le territoire après Oslo : la « peau de léopard » du Proche-Orient.</u></i>	206
1) Les zones d'Oslo : un morcellement de l'autorité palestinienne.	206
2) Les « bypass roads » : une segmentation renforcée du territoire palestinien.	208
<i>B. <u>Le mur : une nouvelle répartition du territoire ?</u></i>	209
1) Edification d'une barrière séparant physiquement Israéliens et Palestiniens.	210
2) Les effets juridiques du mur sur le territoire palestinien.	212
a) La barrière de séparation : une modification du terrain à négocier.	213
b) L'avis de la CIJ relatif au mur : une influence certaine.	215

Partie II
Le droit international contemporain et
l'établissement de la frontière : influence du
cas israélien. 221

Titre I
Les éléments déterminants de l'établissement du titre territorial. 223

Chapitre 1. Les frontières étatiques : résultat du
processus d'établissement du titre territorial. 224

Section 1. La souveraineté juridiquement conditionnée par l'existence d'un titre territorial.
--

 226

I. **Élément juridique essentiel dans la détermination des droits sur un**
espace. 226

A. *D'abord un titre juridique.* 226

- 1) Une notion complexe. 226
- 2) La notion de titre *juridique*. 228

B. *Le titre dans le transfert de compétence sur un territoire.* 229

- 1) La question de « l'acquisition du territoire ». 229
 - a) Des conceptions du territoire incompatibles avec la notion moderne d'Etat. 229
 - b) L'acquisition de *territoire* : une confusion conceptuelle. 231
- 2) Opposition entre acquisition du droit et celle du titre. 233

II. **La souveraineté et les autres droits conférés par le titre territorial.** 234

A. <u>La souveraineté territoriale : un concept essentiel du droit international.</u>	235
1) Un concept attributif de droits très étendus.	235
a) La « souveraineté territoriale » : une notion à clarifier.	235
b) La souveraineté territoriale : une plénitude et une exclusivité de compétence de l'Etat.	236
2) La souveraineté étatique : <i>réalité</i> du concept juridique.	238
a) La souveraineté déconnectée des réalités du monde international contemporain ?	239
b) Prise en compte théorique de ces phénomènes.	240
B. <u>Les droits territoriaux mineurs.</u>	241
1) De territoires non autonomes de toutes sortes.	242
a) Evolution historique dans l'après Seconde Guerre Mondiale.	242
b) Une multiplication des statuts territoriaux.	243
2) Le problème particulier des systèmes du mandat et de la tutelle.	245
a) Un système d'administration de territoire internationalisé.	245
b) Quelle place pour la souveraineté dans le mandat ou la tutelle ?	246
Section 2. Les différentes théories quant à l'acquisition du titre territorial : influence du cas israélien.	249
I. <u>L'imprégnation israélienne sur les approches de l'« acquisition territoriale ».</u>	249
A. <u>La situation proche-orientale : un écho aux théories classiques pourtant dépassées ?</u>	250
1) Des théories classiques insuffisantes.	251
a) La doctrine de la <i>terra nullius</i> et la question de la situation des territoires palestiniens après le départ du mandataire britannique.	251
b) Le cas particulier de la prescription acquisitive : la durée comme élément déterminant dans l'acquisition du titre.	253
i) Une notion tirée du droit interne et transposée au droit international.	253
ii) Une transposition contestable.	255
2) La conquête comme mode d'acquisition : influence sur les territoires proche-orientaux.	256

a) La conquête une méthode d'acquisition du titre aujourd'hui rejetée en principe.	256
b) Les territoires du Proche-Orient : une résistance de la conquête comme mode d'acquisition du titre ?	260
<i>B. <u>Les approches doctrinales contemporaines : une plus grande prise en compte de la possession.</u></i>	262
1) La consolidation historique des titres et le concept de titre absolu.	262
a) La « consolidation historique » : première tentative moderne d'élaboration d'une théorie globale de l'acquisition du titre.	262
b) Critique et évolution de la théorie de « consolidation historique ».	263
2) Une volonté d'adapter la problématique de l'acquisition du titre aux traits dominants de l'ordre international.	264
a) Prise en compte de la possession : le rôle majeur du territoire dans l'ordre international.	265
b) L'effectivité comme seule source de la souveraineté ?	266
II. <u>La classification classique des modes d'acquisition du titre territorial sujette à critique.</u>	267
<i>A. <u>La distinction titre originaire/ titre dérivé, une approche classique.</u></i>	268
1) La notion de titre originaire.	268
2) La notion de titre dérivé.	269
<i>B. <u>Une distinction perfectible.</u></i>	270
1) Une distinction trop rigide.	270
a) Une classification trop influencée par les conceptions patrimonialistes du territoire.	270
b) Incapacité à couvrir la globalité des hypothèses modernes.	271
2) L'établissement de la souveraineté territoriale par le biais d'actes ou de faits juridiques.	272
a) La distinction et son utilité.	272
b) Une distinction elle-même sujette à caution.	272

Chapitre 2. La notion d'effectivité dans l'acquisition du titre territorial : un impact spécifique dans le cas proche-oriental. 275

Section 1. Le rôle de l'effectivité dans l'acquisition du titre territorial.	276
I. <u>L'effectivité : une notion essentielle de l'ordre juridique international.</u>	276
A. <i>Son influence sur un ordre juridique.</i>	276
1) Une notion à l'impact incontestable dans le champ juridique.	276
2) La place de l'effectivité dans l'ordre international.	277
B. <i>Une action spécifique sur l'ordre international.</i>	279
1) Une notion spécifique.	279
a) Un concept différent du processus classique de formation de la norme.	279
b) Des conditions spécifiques de mise en œuvre du concept.	280
2) L'effectivité et la question de l'existence même de l'ordre juridique international.	281
II. <u>La place de l'effectivité dans l'acquisition du titre.</u>	284
A. <i>L'effectivité dans l'hypothèse du recours à la force.</i>	284
B. <i>La jurisprudence internationale et l'influence de l'effectivité sur l'acquisition du titre.</i>	285
1) CIJ : affaire du <i>Différend frontalier</i> .	286
a) Un terrain propice à l'opposition effectivité/titre.	286
b) L'articulation déduite entre titre et effectivité.	288
2) La réalité de la place de l'effectivité dans l'acquisition du titre.	289
a) Un mécanisme déjà ancien ?	289
b) La persistance d'une ambiguïté quant à la place de l'effectivité.	290
i) Des confirmations porteuses de précisions.	290
ii) Des prises de positions plus favorables à l'effectivité.	291
Section 2. L'influence du concept d'effectivité sur la gestion des espaces israéliens.	294
I. <u>L'acquisition implantation : une effectivité modelant les frontières de l'Etat d'Israël.</u>	294

<i>A. <u>Le sionisme et la stratégie de l'acquisition implantation : constitution d'une effectivité.</u></i>	294
1) Politique sioniste d'acquisition implantation avant 1948.	295
a) Le <i>Ychouv</i> dans une dynamique d'expansion.	296
i) Les débuts de la colonisation : construction d'une cohérence géographique.	296
ii) Affermissement démographique du <i>Ychouv</i> .	297
b) Les traits spécifiques de la politique d'acquisition implantation.	299
2) Succès de la stratégie territoriale.	301
<i>B. <u>L'acquisition implantation et la définition des frontières de l'Etat.</u></i>	303
1) Continuation de la politique d'implantation sur les territoires contrôlés par Israël en 1949.	304
2) Colonisation des zones stratégiques.	305
II. <u>Territoires occupés depuis 1967 : perpétuation de la stratégie territoriale.</u>	307
<i>A. <u>Croissance constante de la colonisation des territoires occupés</u></i>	308
1) Les premiers pas de la colonisation des territoires occupés.	308
2) Poursuite de la colonisation sur le long terme.	311
a) Pendant le processus d'Oslo, la colonisation continue.	311
b) L'impact des colonies sur la définition des droits sur les territoires occupés.	314
<i>B. <u>Les outils de l'acquisition implantation post indépendance.</u></i>	315
1) Les outils de l'appropriation de la terre : une certaine continuité.	315
2) Les institutions de l'acquisition : une certaine continuité dans la modernité.	319

Titre II

<u>L'ordre international contemporain à l'épreuve de l'établissement de la frontière d'Israël.</u>	325
---	-----

<u>Chapitre 3. La frontière moderne : une construction complexe fragilisée par la résolution 242.</u>	326
--	-----

Section 1. La notion moderne de frontière en droit international : un gage de stabilité des relations entre Etats.	327
I. <u>Une notion majeure dans l'ordre international contemporain</u>	327
<i>A. Une évolution tendant à un certain dépassement ?</i>	327
1) Une marge mouvante.	328
2) La frontière-ligne: une tendance au dépassement.	329
<i>B. Un concept toujours d'actualité</i>	330
1) L'actualité de la notion.	331
2) Un gage de stabilité de la société internationale.	332
II. <u>Les caractéristiques de la frontière.</u>	333
<i>A. Stabilité et objectivité.</i>	333
1) La frontière « précise, complète et définitive ».	334
a) Complétude et clarté de la frontière.	334
i) Complétude et caractère linéaire de la frontière.	334
ii) La précision de la délimitation : impératif de l'action étatique moderne.	335
b) La frontière stable et définitive.	337
2) Caractère objectif de la frontière.	338
<i>B. Une concession entre voisins.</i>	340
1) La frontière : résultat d'un accord.	341
2) Le rejet de la conception de la « frontière naturelle ».	342

Section 2. La résolution 242 comme fondement des limites d'Israël : une remise en cause du concept moderne de frontière ?	344
I. <u>Un acte ambigu au service de la paix ?</u>	344
<i>A. Fruit d'un consensus difficile.</i>	344
1) Etapes de l'adoption du texte.	345

2) Les termes de la résolution 242.	346
a) Un texte qui prête à confusion.	347
b) Certitude du texte : un acte qui opte pour le laisser-faire.	350
B. <u>Structure de base des solutions envisageables au conflit proche-oriental.</u>	351
1) La construction de la référence à la résolution 242.	352
2) La résolution 242 à l'épreuve du processus de paix.	353
II. <u>La résolution 242 : une remise en cause d'éléments caractérisant la frontière moderne.</u>	355
A. <u>Validation de l'idée d'une frontière « naturelle ».</u>	355
B. <u>Transformation de lignes d'armistice en frontières.</u>	358
1) Validation des extensions territoriales israéliennes ouest ligne verte.	358
2) Différence de nature entre une ligne de démarcation et une frontière internationale.	361

Chapitre 4. Conséquences juridiques du maintien de la présence israélienne au-delà de la ligne verte.

Section 1. Porosité de la distinction entre occupation et annexion d'un territoire

I. <u>Influence de la situation d'occupation des territoires est ligne verte sur leur statut final.</u>	367
A. <u>Occupation et acquisition : deux notions distinctes par principe.</u>	367
1) La résolution 242 : absence d'immédiateté du retrait israélien.	367
2) L'absence d'immédiateté : conséquence de la distinction entre occupation et acquisition.	369
B. <u>Occupation et acquisition : deux notions qui se rejoignent.</u>	372
1) L'occupation des territoires : les manifestations d'une contrainte.	372
2) Problèmes posés par l'occupation de la totalité du territoire de la partie censée négocier la paix.	374
II. <u>Ambiguïtés au Conseil de sécurité : acceptation et rejet de l'annexion.</u>	375
A. <u>Rejet et acceptation de l'annexion unilatérale.</u>	376
B. <u>La conservation de terres après la conclusion d'un traité de paix : une brèche dans l'interdiction de la conquête ?</u>	378

Section 2. L'interdiction de la conquête contrariée par la faiblesse du Conseil de sécurité.	383
I. <u>La légitime défense : critère ultime d'appréciation de l'inadmissibilité de l'acquisition de terres par la force ?</u>	383
A. <u>La légitime défense : un argument déjà ancien.</u>	384
B. <u>Un concept trop attractif.</u>	386
II. <u>La carence du système d'encadrement du recours à la guerre prévu par la Charte</u>	389
A. <u>Le système de prise en charge collective des cas de recours à la force.</u>	390
1) Le concept de sécurité collective.	390
2) Le rôle central du Conseil de sécurité.	392
a) Une compétence de guerre réservée en principe.	392
b) Le jeu trouble de l'article 51 dans le mécanisme de la sécurité.	394
B. <u>Echec du système.</u>	396
1) Créativité des actions onusiennes.	396
2) Echec du strict système de sécurité collective : persistance du concept de légitime défense.	399
CONCLUSION GENERALE	407
Annexes	411
Bibliographie	423